



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 121/2025

Objet : Approbation d'avenants dans le cadre des travaux de rénovation des vestiaires rugby

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que dans le cadre du projet de création de sanitaires en extension des vestiaires du stade, la Commune a lancé une consultation de marchés de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée avec possibilité de négociation, selon les dispositions des articles R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que tous les marchés de travaux ont été attribués et notifiés aux attributaires en date du 21/07/2025,

Considérant que la notification valait ordre de service de démarrage des prestations,

Considérant que ce projet a été inscrit au budget communal,

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire, en cours de réalisation de l'opération, de réaliser les travaux complémentaires imprévus comme décrits dans les FTM citées ci-dessous par lots de travaux pour un montant total de 29 560,39 € HT :

Lot	Titulaire	N° avenant	Objet	Montant HT
1	PERTICOZ	1	FTM 01-01 - Non retenu : Butées de roues parking	-9 300,00 €
2	SAUGEY	1	FTM 02-01 - Dépose dallage douches	6 960,00 €
		2	FTM 02-02 - Agrandissement ouvertures portes métal, dépose doublages, repirse seuils vest ext	6 311,00 €
		3	FTM 02-03 - Enduit coursive et façade côté stade	6 474,00 €
4	ALURONALP	1	FTM 04-01 - Moins value bavettes alu	-3 233,60 €

5	METALLERIE ROLLAND	1	FTM 05-01 - Moins value edicule et porte grillagée Ajout de portes isolantes	3 200,00 €
6	CHANUT	1	FTM 06-01 - Portes battantes toutes pièces	5 299,00 €
7	EGPP	1	FTM 07-01 - Cloisons + pose blocs portes + doublages	7 129,20 €
		2	FTM 07-02 - FX plafond placo au lieu de ratissage	0,00 €
8	AIN CARRELAGES	1	FTM 08-01 - Reprise des formes de chape dans les douches et nivellement vestiaires	2 155,47 €
		2	FTM 08-02 - Pose de plinthes à talons douches	1 476,00 €
			FTM 08-02 - Pose de plinthes sur doublages	1 812,00 €
			FTM 08-03 - Pose carrelage extension	1 277,32 €
Total			29 560,39 €	

DÉCIDE

Article 1 : De valider les avenants sus-indiqués.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Saint-Savin, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble à compter de sa date de publication et dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Savin est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Savin, le 30 décembre 2025

Le Maire,

Fabien DURAND


